

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2019545	Date d'inspection Le 27 novembre 2020
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 3		Numéro de téléphone (506) 744-0378
Adresse 2114 route 515 Sainte-Marie-de-Kent NB E4S 2E1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janice Gauvin-Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	04 déc. 2020	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement la garderie éducative ne rencontre pas le Reg 11(c)(ii)(a) au moins 50% des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre. L'exploitante doit communiquer avec la Mentor en assurance de la qualité des mesures prises afin de rencontrer le Règlement 11(c)(ii)(a).			

<p>Commentaires généraux</p> <p>COVID-19 Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a reçu un dépistage actif avant d'entrée dans la garderie éducative. Les documents et registres en lien avec le COVID-19 sont disponibles sur les lieux. L'exploitant travail a mettre a jour le registre de ménage afin de refléter les modifications apporter dans le document Guide d'orientation pour les établissements de garderies éducatives pendant la pandémie de COVID-19. L'inspectrice recommande que les éducatrices placent leur initiale une fois la tâche complétée.</p> <p>Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a pu observer une variété de programmation d'activités dans tous les locaux. Puisque plusieurs éducatrices/éducateurs sont nouvelles, l'exploitant offre un soutien individuel à chaque employé afin de les guider dans la planification et la programmation des activités pour chaque groupe. Lors des prochaines visites, la Mentor en assurance de la qualité fera des suivis avec l'exploitante et les éducatrices sur la programmation et la planification des activités.</p>
--

Commentaires généraux

Les registres de présence sont utilisés dans la garderie éducative. L'inspectrice recommande d'identifier les enfants qui se retrouvent dans chaque groupe.

L'inspectrice a discuté avec l'exploitante de l'importance d'avoir l'annexe 4 - Gestion d'une allergie extrême et plan d'urgence dans le dossier des enfants qui ont des allergies. Ce plan de gestion devrait être révisé avec le parent et les éducatrices afin d'assurer que le plan est suivi en cas d'urgence.

Les enfants d'âge scolaire n'étaient pas sur les lieux lors de l'inspection de renouvellement.

Aucun véhicule n'était sur les lieux lors de l'inspection puisque la garderie ne fait pas de sortie. Le transport sera vérifié lors de la prochaine visite sur les lieux.

original signé par

Janice Gauvin-Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 novembre 2020

Date

original signé par

Denise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 novembre 2020

Date